

Ministère du Travail

>

Normes d'emploi

Santé et sécurité

Relations de travail

► Foire aux questions

► Publications

► Formulaires

► Conventions Collectives

► Lois

Mobilité dans la construction
Ontario-Québec

Organismes, conseils,
commissions et tribunaux

>

Renseignements

>

Bulletins électroniques

▼

► S'abonner

► Quoi de neuf

► Travailleur avisé, travailleur en
santé!

Suivez le ministère

▼

►  Twitter

►  Facebook

►  YouTube

►  LinkedIn

#sécuriTravailON

#équitravailON

Revue des négociations collectives 2018

Diffusion : juin 2019
Dernière mise à jour : juin 2019

Revue annuelle des négociations collectives – 2018

- Les activités de négociation collective de 2018 comprenaient la ratification de 2 376 règlements visant 388 995 employés. La majorité des règlements ratifiés, soit 925 (38,9 %), touchaient les soins de santé et l'assistance sociale; ils visaient 180 142 (46,3 %) de tous les employés.
- Les augmentations annuelles moyennes du salaire de base prévues par les règlements visant 150 employés ou plus qui ont été ratifiés en 2018 sont passées de 1,9 % en 2017 à 1,7 %. Les règlements du secteur privé prévoyaient une augmentation annuelle moyenne du salaire de base de 1,9 %, par comparaison à 1,6 % dans le secteur public.
- Sur le plan économique en 2018, on constate une diminution de 2,2 % du produit intérieur brut (PIB) réel de l'Ontario, par comparaison à 2,8 % en 2017. Le marché de la main-d'œuvre de l'Ontario a aussi connu une diminution de l'emploi de 1,6 % en 2018, par comparaison à 1,8 % en 2017, et le taux de chômage est passé de 6,0 % en 2017^[1] à 5,6 % en 2018. Le taux d'inflation annuel moyen, tel qu'il est mesuré par l'indice des prix à la consommation de l'Ontario (IPC), était de 2,4 %^[2].
- Environ 99 % de tous les règlements ont été conclus sans interruption de travail.
- Il s'est produit 31 interruptions de travail touchant 11 016 employés relevant de la compétence de l'Ontario; ces interruptions ont entraîné la perte de 303 230 jours-personnes.
- En 2018, environ 1,6 million d'employés étaient visés par une convention collective, soit un taux de syndicalisation de 26,3 %.

Principaux règlements ratifiés en 2018

Construction

Non-Destructive Testing Companies et la NDT Management Association ont conclu avec le Conseil du contrôle de la qualité du Canada (Association unie des compagnons et apprentis de l'industrie de la plomberie et de la tuyauterie des États-Unis et du Canada et Fraternité internationale des chaudronniers, constructeurs de navires en fer, forgerons, forgeurs et aides) une convention collective de trois ans accordant à environ 1 500 employés des augmentations annuelles moyennes du salaire de base de 2,0 % sur la durée de la convention.

Enseignement

Les multiples conventions ont été conclues avec des universités de l'Ontario, y compris l'Université York, l'Université Ryerson, l'Université Brock, l'Université Carleton, l'Université Trent, l'Université de Guelph, l'Université d'Ottawa, l'Université de Waterloo et l'Université Western Ontario; elles visent ensemble plus de 14 000 employés.

Le gouvernement de l'Ontario a adopté la *Loi de 2018 pour la reprise des cours à l'Université York* (projet de loi 2) pour mettre fin à un conflit de travail entre l'Université York et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), qui représentait les adjoints à l'enseignement et à la recherche et les enseignants à contrat des cycles supérieurs.

Soins de santé

Les principaux règlements comprenaient les règlements centraux négociés par les hôpitaux participants et le SCFP, l'Union internationale des employés des services (UIES) et Unifor, ainsi qu'un règlement conclu par voie d'arbitrage pour les hôpitaux participants et l'Association des infirmières et infirmiers de l'Ontario (AIIO). Le règlement de quatre ans conclu avec le SCFP, l'UIES et Unifor prévoyait des augmentations de salaire de 1,4 % les deux premières années, de 1,6 % la troisième année et de 1,65 % la quatrième année. Le règlement de l'AIIO conclu par voie d'arbitrage prévoyait des augmentations de salaire de 1,4 % la première année et de 1,75 % la deuxième année.

Fabrication

Bombardier Aéronautique et Unifor ont conclu une convention de trois ans prévoyant une augmentation annuelle moyenne du salaire de base de 1,2 % pour 1 600 employés. Le règlement comprenait aussi le maintien de l'indemnité de vie chère et des rajustements pour les métiers spécialisés. Canada Goose Inc. et le Workers United Canada Council ont conclu un autre règlement majeur de quatre ans visant 685 employés et prévoyant une augmentation annuelle moyenne de salaire de 1,4 %.

Administrations municipales

La cité de Toronto et la Toronto Professional Fire Fighters' Association, qui représentait 3 069 employés, ont conclu une convention de cinq ans. Les augmentations annuelles de salaire vont de 1,8 % à 2,5 %, soit une augmentation annuelle moyenne de salaire de 2,1 %. L'Ontario Professional Fire Fighters' Association a conclu plusieurs autres règlements avec diverses municipalités, y compris les cités de Hamilton, de Brampton, de Windsor, de Markham, de Kitchener, de Burlington, de Barrie et de Vaughan ainsi que la ville de Richmond Hill. Ces règlements visaient au total 2 672 employés et prévoyaient des augmentations annuelles moyennes de salaire allant de 1,4 % à 2,8 %.

Un autre règlement majeur a été conclu dans ce secteur par la municipalité régionale de Durham et le SCFP, qui représentait 1 700 employés. La convention de trois ans prévoit des augmentations de salaire de 1,9 % en 2018, de 1,7 % en 2019 et de 1,5 % en 2020. Le SCFP a aussi conclu pour 874 employés de la municipalité régionale de Niagara et 832 employés de la cité de London des conventions prévoyant une augmentation annuelle moyenne de salaire de 1,5 % et de 1,8 % respectivement sur quatre ans.

Gouvernement provincial

La Commission des alcools et des jeux de l'Ontario et le SEFPO ont conclu une convention de quatre ans prévoyant une augmentation annuelle moyenne de salaire de 1,9 %. La convention, qui vise 381 employés, comprend également une prime à la signature de 200 \$ pour tous les membres qui sont employés à la date de ratification.

Commerce

Metro Ontario Inc. et les Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce ont conclu une convention de quatre ans. La convention accorde à 7 000 employés une augmentation annuelle moyenne de salaire de 1,0 %.

Transport, communications et services publics

La Canadian Media Producers Association et l'Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists ont négocié une convention de trois ans visant environ 11 920 employés. L'accord prévoit une augmentation annuelle moyenne de salaire de 3,0 %.

La Commission de transport de Toronto a conclu une convention de trois ans avec le Syndicat uni du transport, qui représentait environ 11 000 employés. Le règlement prévoit des augmentations annuelles de salaire de 2,0 % sur la durée de la convention collective et des rajustements pour les métiers spécialisés.

D'autres négociations dans ce secteur ont touché Hydro One Inc. et le SCFP, Ontario Power Generation Inc. et la Society of United Professionals, ainsi que Bell Technical Solutions Inc. et Unifor.

Autres services

Garda Canada Security Corp., Securitas Canada Ltd. et Paladin Security Group Ltd. ont négocié des conventions de deux ans avec le Syndicat des Métallos. Les conventions visaient environ 13 000 employés de sécurité.

Plusieurs casinos, y compris Windsor Casino Ltd., Casino Rama Services, Great Blue Heron Casino, Elements Casino Brantford, Casino Ajax, Casino Woodbine, Gateway Casinos and Entertainment Ltd. et Elements Casino Mohawk, ont conclu des conventions de trois ou de quatre ans avec Unifor.

Aperçu des négociations collectives prévues en 2019

En 2019, on s'attend à ce que le marché de la main d'œuvre de l'Ontario demeure stable, et on prévoit que le produit intérieur brut réel de la province croîtra de 1,4 %. L'IPC annuel de l'Ontario devrait

également atteindre 1,9 % en 2019^[3].

En 2019, les activités de négociation collective toucheront 7 257 conventions collectives dont l’expiration est prévue et qui visent environ 705 969 employés basés en Ontario.

Les conventions collectives qui expireront en 2019 toucheront principalement les employés des secteurs de l’enseignement et des services connexes (300 459 employés), de la construction (145 616 employés) et des soins de santé et de l’assistance sociale (92 025 employés).

^{[1][3]}[Chapitre 2 : Perspectives économiques](#), Budget de l’Ontario 2019, ministère des Finances.

^[2]Statistique Canada.

Pour obtenir le rapport complet ou pour vous inscrire à la liste d’envoi, écrivez à cbis@ontario.ca.

ISSN 2562-6191